

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-342-1925 fixant le prix du pain pendant le mois de mai 1925.

n° 11-342-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mai 1925

Numéro JO
n° 342 du 31/05/1925

Date du numéro
31 mai 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844., rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 février 1914 relatif aux pouvoirs réglementaires des gouverneurs, promulgué par arrêté du 27 mars 1914: Vu l'arrêté du 30 avril 1925 fixant le prix de vente du pain et le barème annexé audit arrêté

Vu le cours moyen de la roupie pendant le mois d'avril 1925 et les cours pratiqués pendant ce même mois sur la vente des farines,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le prix du pain de deux cents grammes est fixé pour le mois de mai 1925 à 0 fr. 45. Art. 2. — La présente décision sera publiée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.